



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

*Le Sous-préfet
de Valenciennes*

Valenciennes, le 12 juin 2012

Monsieur,

Par lettre du 20 mai 2012, vous avez souhaité me transmettre des compléments d'information concernant l'association « Mieux vivre au canton Jénard ». Cette structure a bénéficié de financements publics qui seraient entachés, selon vous, d'illégalité.

Je vous informe que l'étude de ce dossier n'a soulevé aucune observation dans le cadre du contrôle de légalité.

Toutefois, vous demeurez libre, en tant que citoyen, de saisir le tribunal administratif de cette affaire, si vous estimez avoir des motifs de le faire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Franck-Olivier LACHAUD

M. Bernard MOREL
Président de l'Union pour l'Accès
au Droit et à l'égalité, à Petite-Forêt
1 rue Maurice Thorez
59494 PETITE-FORET